

## Conseil d'administration du 07 novembre 2019

### Résolution n° 2019 – 23 – CA

#### Motion de soutien au monde agricole

Le Conseil d'administration,

Vu la charte du Parc national des Ecrins en vigueur, notamment la vocation dominante de « montagne pastorale » d'une partie importante du territoire du parc établi dans la carte des vocations, ainsi que les orientations 3.5 (« Promouvoir une agriculture de qualité en lien avec un territoire d'exception ») et 3.6 (« Soutenir la gestion globale des alpages »),

Considérant l'évolution de la prédation sur le territoire du parc national des Ecrins depuis l'adoption du plan élevage et prédation objet de la résolution n°2014-21-CA,

- souhaite que tout soit mis en œuvre au niveau gouvernemental pour assurer un soutien au monde agricole dans les difficultés qu'il traverse dans la confrontation à la prédation par le loup.

**Le président du Conseil  
d'administration**



**Bernard HERITIER**

**Le directeur**



**Pierre COMMENVILLE**